



Commune de Cormenon

Compte rendu de la séance du 11 juillet 2024

Convocation du 4 juin 2024

Le 11 juillet 2024 à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Gilles BOULAY, Maire.

Présents : Gilles BOULAY, Joëlle MESME, Jérôme LEROY, Michèle RICORDEAU, Laura LETOURNEUX, Pascal HEGON, Josette KIRSCH, Laurent MOENS, Marion LEGER, Catherine LETOURNEUX, Tiphanie BAUGÉ, JOUANNEAU Thierry.

Absent (s) : Chloé COUDRAY qui a donné pouvoir à Marion LÉGER, Tiphanie BAUGÉ qui a donné pouvoir à Gilles BOULAY, Raynald HIRIMIRIS.

Secrétaire de séance : Laura LETOURNEUX.

Approbation de compte rendu de la séance du 24 juin 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions prises par délégation

N° de la décision	Objet
2024-10	Droit de préemption urbain du bien situé 38 rue du Guettelet
2024-11	Droit de préemption urbain du bien situé 38 rue du Charme
2024-12	2024 12 Changement d'emplacement d'une concession funéraire

Travaux d'aménagement 14 rue de l'Église (Délibération n°2024-32)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-05 relative au projet d'aménagement du local situé au 17 rue de l'Église.

Il explique qu'à sa demande, le devis pour changement des menuiseries a été modifié et s'élève dorénavant à 9 579€ HT. Il présente également un devis complémentaire pour une fenêtre qui doit nécessairement être changée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Accepte** de retenir le nouveau devis de l'entreprise MONDOUBLEAU MENUISERIE pour un montant de **9 579€ HT** et le devis complémentaire de **1 150€ HT** ;
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les devis pour passer la commande dans les meilleurs délais.

Réhabilitation 5 rue Poterie Avenant Lot 1 Marché Poitou (Délibération n°2024-33)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-48 du 7 décembre 2023 relative à l'approbation des marchés pour la réhabilitation des logements situés au 5 rue Poterie. Il explique des prestations d'un montant de **-5 552.10€ HT** ne seront pas réalisées et font l'objet d'un avenant pour le lot n°1 du marché passé avec l'entreprise POITOU PLÂTRERIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** l'avenant n°1 du marché passé avec l'entreprise POITOU PLÂTRERIE (lot n°1) d'un montant de **-5 552.10€ HT** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 dont le montant du nouveau marché s'élève à **72 999.14€ HT**.

Réhabilitation 5 rue Poterie Avenant Lot 4 Marché Leduc (Délibération n°2024-33)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-48 du 7 décembre 2023 relative à l'approbation des marchés pour la réhabilitation des logements situés au 5 rue Poterie. Il explique qu'il est nécessaire de poser une toile de verre dans le hall d'entrée et dans la cage d'escalier. Ces travaux supplémentaires d'un montant de **819.85€ HT**, font l'objet d'un avenant pour le lot n°4 du marché passé avec l'entreprise LEDUC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** l'avenant n°1 du marché passé avec l'entreprise LEDUC (lot n°4) d'un montant de **819.85€ HT** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 dont le montant du nouveau marché s'élève à **21 964.53€ HT**.

Dossiers en cours

- ✓ Dossier ombrières : La création d'un budget supplémentaire est obligatoire pour passer toutes les opérations financières. Ce budget assujéti à la TVA, doit fonctionner de manière autonome et s'équilibrer en dépenses et en recettes sans avoir recours à une aide sous forme de subvention de la commune. L'avance éventuellement faite par la collectivité au budget ombrières devra être remboursée.
- ✓ Les travaux de renforcement de la berge du Bief débutent le 12 juillet.
- ✓ Les travaux de rénovation de l'éclairage public sont terminés. La réduction des consommations peut faire l'objet d'une révision des contrats d'abonnement. La demande de subvention est en cours de règlement.
- ✓ De nouveaux travaux sur l'éclairage public seraient à prévoir. Il convient de s'informer auprès du SIDELC si la commune peut obtenir de nouvelles subventions.

Questions diverses

- ✓ La démolition par Loir-et-Cher Logement du HLM dans la rue de la Fontaine est en cours.
- ✓ Le maintien de la quatrième classe à l'école de Sargé-sur-Braye est confirmé.
- ✓ Cession du fonds de commerce de la boulangerie : Un repreneur est dans l'attente des bilans pour finaliser son dossier d'installation.
- ✓ Demande de présentation du nouvel employé communal aux membres du conseil municipal.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h20.**